Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 407
Dossier : 190927

Direction en charge : Mission Foncier
Objet : Rue de l'Apprentissage – Clôture de la convention opérationnelle entre la Ville de Saint-Étienne et EPORA sur le secteur de la rue de l'Apprentissage - Rétrocession foncière par EPORA à la Ville de Saint-Étienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 407
Dossier : 190927

Direction en charge : Mission Foncier
Objet : Rue de l'Apprentissage – Clôture de la convention opérationnelle entre la Ville de Saint-Étienne et EPORA sur le secteur de la rue de l'Apprentissage - Rétrocession foncière par EPORA à la Ville de Saint-Étienne - Approbation.

□ Rappel et Références :
La rue de l'Apprentissage est une entrée majeure côté ouest de la Ville de Saint-Étienne.
Ce secteur est concerné par des chantiers importants :
- restructuration du Centre de Formation des Apprentis,
- création du site Explora et extension du parc Couriot.

A terme, cette rue sera requalifiée sur tout son linéaire.
Afin de supprimer des anciens garages et un local occupé par un vendeur de pneumatiques, source de nuisances visuelles et de conflit d'usage, la Ville de Saint-Étienne a signé une convention avec l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

□ Motivation et Opportunité :
La Ville avait acquis préalablement une partie de ce bien. EPORA s'est porté acquéreur du complément. Le bail qui liait le propriétaire et le commerçant a été résilié. Le bâtiment a été démoli dans sa totalité. Un tènement de 1884m² a été libéré apportant un espace de respiration sur la rue de l'Apprentissage. A terme, ce tènement permettra de créer un cheminement piéton et un espace de stationnement arboré.

L'intervention d'EPORA est achevée, la Ville de Saint-Étienne va racheter ce tènement.

□ Contenu :
La Ville de Saint-Étienne va se porter acquéreur de parties indivises des parcelles NY7 et NY8.

Il conviendra, préalablement, d'annuler le règlement de copropriété. Le prix de cession par EPORA à la Ville de Saint-Étienne est de 372 773,68 € HT auquel s'ajoute 74 554,74 € de TVA. Ce prix a été calculé conformément à la convention qui lie EPORA et la Ville de Saint-Étienne. Il intègre les différents coûts supportés par EPORA (acquisition, libération du site et démolition). Il est diminué de la participation d'EPORA à cette intervention (230 045,86 €).

S'agissant d'un prix de cession conventionnel, il n'appelle pas d'observations de la part de France Domaine.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne.

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : 447 328,42 € dont TVA : 74 554,74 €

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le rachat auprès d'EPORA de ce tènement aux conditions évoquées ci-avant,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître Perrier, notaire à Saint-Étienne.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** budget 2019 chapitre 21 article 2118 opération 2001 P 69076
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Christiane JODAR**